

17 Corserey

Le village paroissial de Corserey comptait en 1934, 243 habitants. Il est situé sur la route de Torny-le Grand à Prez et limité par l'Arbogne et un ruisseau venant des marais de Lentigny.

Eglise sous le patronage de St. Pierre.

Auberge du Châtaignier, appartenant aux frères Chatagny, à la croisée de la route de Prez - Torny - Châtonnaye.

Poste, téléphone et auto postale de Rosé à Sédeilles et à Romont.

Occupations: Agriculture, élevage du bétail, industrie laitière, moulin, scierie, etc.

Armoirie: écartelé de gueule et d'azur.

Jusqu'en 1322, Corserey s'appelait Curtiacum, nom du domaine d'un Curtius, gentilice romain.

Ce village formait une seigneurie, parfois réunie à celle de Prez, parfois partagée elle-même entre plusieurs coseigneurs. Elle appartient aux de Montagny, aux de Prez, aux de Balmis, aux d'Avenches, aux Champion, aux Pavillard, aux Roberti (de Payerne), aux Bellens.

De 1515 à 1518, l'Abbaye de Payerne acquit successivement des coseigneurs de Corserey, tous droits dans ce village; en 1526, elle revendit la seigneurie de Corserey à l'Etat de Fribourg pour 6,600 florins de Savoie.

Corserey forma dès lors un bailliage fribourgeois qui fut réuni à celui de Montagny en 1585. De 1798 à 1803, Corserey fut rattaché au district de Payerne; de 1803 à 1815 à l'arrondissement de Fribourg; en 1848 au district de la Sarine.

Le coutumier en vigueur à Corserey était celui du Pays de Vaud.

En 1447, pendant les guerres de Savoie, Corserey fut incendié par les fribourgeois; de même, après les guerres de Bourgogne, il subit le même sort de la part des confédérés.

Corserey faisait partie de la paroisse d'Autigny et plus tard de celle de Prez. Dès le 11 mars 1832, par décision de l'évêque Mgr Yenny, le village est doté d'une chapellenie.

17.1 Extrait d'une séance

Extrait de la séance du 17 novembre 1870 de la Société d'histoire du canton de Fribourg.

Mr Wicht *), chapelain à Corserey, lit une notice historique consacrée à cette localité. Fidèle à l'opinion qu'il a déjà exprimée antérieurement, Mr Wicht constate que Corserey a été beaucoup plus important dans les temps anciens; qu'un grand nombre de maisons disposées sur deux rangées régulières ont existé dans le lieu dit la Colombère, ou l'on retrouve encore aujourd'hui de nombreux débris de solides constructions en maçonnerie. Corserey, terre savoisiennne, ayant été pris et incendié par les fribourgeois en 1447, il s'en suivit une émigration en masse vers le pays de Vaud.

Des familles dont on retrouve les noms à l'époque antérieure aux événements de 1477, deux seules subsistent encore aujourd'hui dans le village, celles des VUARNOZ et des Lottaz.

Mr Wicht mentionne l'existence à Corserey d'un vieux manoir dont les ouragans de cette dernière semaine ont détruit à peu près les derniers vestiges et qui était remarquable par ses tuiles contemporaines ou soeurs de celles du château de Corbières et de l'église de St. Nicolas, ainsi que par un poêle dont le style attestait la plus haute antiquité.

On voit dans la chapelle de Corserey un ancien vitrail d'une riche composition. D'autres vitraux plus beaux encore ont été, il y a quelques années, vendus à vil prix à un explorateur étranger.

*) En décembre 1938, Adrien VUARNOZ cherchait à savoir ce qu'était devenu la bibliothèque de Mr Wicht, décède une trentaine d'années auparavant à l'hospice d'Estavayer. Après des recherches, on trouva le court testament que voici: Je lègue à ma mort tous mes biens à ma fidèle servante Théodorette Singy pour les bons soins qu'elle m'a prodigués et pour la dédommager des traitements que je n'ai pu lui verser pendant bien des années. Or, Théodorette Singy est décédée peu de temps avant le chapelain et le testament est resté le même avec une adjonction ainsi conçue: Ce testament a été lu le 19 mai 1906 et la légataire étant décédée, le notaire soussigné ayant constaté l'absence totale de biens ayant appartenu au défunt, prend acte de la liquidation pure et simple de cette succession.

Signé: Leon Bullet, notaire.

Des démarches furent faites à l'hospice de la Broye, puis ensuite à l'Evêché à Fribourg pour savoir ce qu'étaient devenu cette bibliothèque, mais personne ne put donner de renseignements!

17.2 Habitants à Corserey en 1834

Le 16 janvier 1834 les personnes suivantes habitaient à Corserey:

A la maison No. 42			
VUARNOZ	Jean-Joseph, feu Louis, syndic	50	ans
	Françoise, sa femme	48	
	Marie (Santhaux)	20	
	Florence	18	
	Jean	16	
	Pierre	13	
	Nicolas	11	
	Pétronille	9	
	François	2	
A l'Auberge de Corserey, Maison No. 7			
CHATAGNY	Maria Josette, Veuve de Jaques	70	ans
	Jean	48	
	Pierre	47	
	Jaques	45	
	Joseph	38	
	Pétronille	37	
VUARNOZ	Madeleine	40	
	Marie	11	
	Euphrasie	8	
	Auguste	5	
	Alexandre	1	
BONDALLAZ	Nanette, servante	25	
La maison No. 11 hébergeait			
VUARNOZ	François feu Jean	51	ans
	Marie, née Demierre, sa femme	41	
	ses enfants:		
	Mariette	17	
	Jean	15	
	Louis	14	
	François	10	
	Pierre	7	
	Colette	6	
	Marie	6	mois
	François mourut à Torny en mesurant un tas de foin; Pierre, engagé au service de l'étranger (Rome) déserta avec 20 compagnons; Colette épousa Barras à Corpataux		
Au No. 21 vivaient:			
VUARNOZ	François, feu Louis, scieur	54	Ans

	Marie, sa femme	60
	ses enfants:	
	Jacques	27
	Jean	26
	Pierre	24
	Ce dernier doit être le soldat à la médaille d'Angstorf, lors de cette affaire, il aurait eu alors 37 ans	

17.3 Les syndics de Corserey

Corserey, qui comptait alors 148 âmes, fut érigé en commune par décret du 26 janvier 1831. Voici ses syndics:

1. Jean-Joseph VUARNOZ 1833
2. Pierre Defferard 1839
3. Louis Chatagny 1845
4. Jean Laurent Donzallaz 1849
5. Auguste VUARNOZ 1858
6. Jean-Joseph Chatagny 1867
7. Théodore Chatagny 1878
8. Louis Chatagny 1881
9. Eugène Chatagny 1926
10. Henri Chatagny 1927

17.4 La fin du bailliage de Montagny en 1798

En 1798, la plupart des bailliages s'empressèrent d'adhérer à la République Lémanique d'abord, puis à la République Helvétique ensuite.

Partout, les communes plantaient l'arbre de la liberté. Le bailliage de Montagny fut un des premiers à envoyer ses délégués à Payerne où se réunissaient les chefs révolutionnaires. Son bailli dut, comme les autres, se réfugier à Fribourg.

Ainsi finit ce bailliage qui avait duré 320 ans.

(Annales 1929)